http://www.snetap-fsu.fr/Pour-les-retraites-l-emploi-et-les.html

Pour les retraites, l'emploi et les salaires, grève et manifestations le 12 octobre

- Nos Actions - Archives - Automne 2010 - Réforme des retraites -

Date de mise en ligne : vendredi 8 octobre 2010

Date de parution : 8 octobre 2010

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Cet article est disponible sous forme d'un tract au format pdf.

Téléchargez-le, imprimez-le, et diffusez-le largement.

Le projet est rejeté par la population qui soutient les mobilisations et l'exigence d'un débat social sur les enjeux de la retraite. L'UMP est contrainte d'afficher quelques aménagements, qui restent à la marge du projet ; le c½ur de la réforme demeure, les amendements du gouvernement et de la majorité aggravent même le projet sur certains aspects.

7, 23 septembre, 2 octobre : des millions de manifestants mettent en échec la stratégie gouvernementale d'une réforme en catimini. Il faut amplifier l'action pour imposer le retrait du projet et le débat sur une autre réforme.

Travailler plus longtemps pour gagner moins !

Parce qu'on prétend allonger sans cesse la durée des cotisations alors que la réalité des carrières et du travail va dans l'autre sens, le seul résultat ne peut être que la baisse des pensions.

Parce que le passage à 62 ans de l'âge légal et surtout son corollaire le passage à 67 ans de l'âge ouvrant droit au taux plein aura pour conséquences d'amplifier le système de décotes. A 62 ans certains d'entre nous verraient leur pension diminuer de 14% du seul fait de ce décalage.

" On vit plus longtemps : on doit travailler plus longtemps " ? La négation de tout le progrès humain.

Cela fait des siècles que l'allongement de la durée de vie s'accompagne de la réduction du temps de travail et de l'augmentation du temps pour soi ; au nom de quoi devrait-on inverser cette tendance ?

Il n'y a aucune catastrophe démographique ; en revanche se pose la question des richesses produites et de leur répartition.

Fonctionnaires : ça va saigner !

Au nom de la crise financière, tous les gouvernements au lieu de remettre en cause les politiques qui ont conduit à cette crise s'acharnent avec frénésie à imposer des plans d'austérité dont les salariés et les retraités font aujourd'hui les frais.

Parmi les premiers visés, les personnels de la Fonction publique. Après les non remplacements des départs à la retraite, le temps est venu de baisser leurs salaires.

Copyright © Snetap-FSU

Le gel du point d'indice est programmé pour les 3 prochaines années. Comme si cette perte de pouvoir d'achat ne suffisait pas, l'augmentation des cotisations inscrite dans le projet de réforme des retraites représenterait en 2020 une journée de salaire par mois en moins !

Et les modalités concernant les mères de trois enfants (maintenues en 2003 grâce à nos mobilisations) seraient supprimées.

D'autres dégradations se profilent que ne manquerait pas de suggérer le comité de pilotage, chargé de réagir au moindre déficit.

Mais beaucoup le comprennent aujourd'hui : **ensemble, nous pouvons faire reculer le gouvernement. L'engagement massif des salariés du public et du privé avec leurs organisations syndicales est déterminant.**

Le financement durable des retraites par répartition est possible. La détermination de la population dans les actions de septembre/octobre et l'élargissement constaté aujourd'hui du mouvement montrent qu'il est possible d'obtenir le retrait du projet de réforme.

Dès le 12, réunissons-nous pour étendre et généraliser le mouvement, en décidant de reconduire la grève, afin de faire reculer le gouvernement.

Le 12 octobre, participons massivement à la grève et aux manifestations !

Un projet brutal et injuste

- **Décalage de deux ans des âges de la retraite** : 62 ans à partir de 2018 !

Un million d'emplois en moins pour les jeunes !

Mesure transitoire (régime général et FP catégories sédentaires)

Date de naissance	Âge du droit au départ
Jusqu'au 30 juin 1951	60 ans
Du 1er juillet au 31 décembre 1951	60 ans 4 mois
Du 1er janvier au 31 décembre 1952	60 ans 8 mois
Du 1er janvier au 31 décembre 1953	61 ans
Du 1er janvier au 31 décembre 1954	61 ans 4 mois

Copyright © Snetap-FSU

Du 1er janvier au 31 décembre 1955	61 ans 8 mois
À partir du 1er janvier 1956	62 ans

- **Double peine** : le relèvement de l'âge d'une retraite sans décote induit une réduction du taux de pension : jusqu'à -14% pour un départ à 62 ans.

- **Une journée de salaire confisquée par mois** : augmentation des retenues pour pension prélevées sur les traitements bruts des fonctionnaires de 7,85% (2010) à 10,55% (en 2020)

- **Une baisse des traitements nets** et une économie pour l'Etat... qui annonce le gel de sa contribution à son niveau de 2008.

- **La CPA (Cessation progressive d'activité) menacée**

- **Rien sur**

- les bonifications pour enfants supprimées dans la Fonction publique pour les enfants nés après 2004 et mises sous conditions avant,

- la prise en compte des années d'étude et de formation, de galère avant l'accès à l'emploi,

- la situation des fonctionnaires polypensionnés,

Seulement des rapports !

- **Mères de 3 enfants** : la fin d'un droit... sans qu'aucune autre possibilité de départ anticipé en retraite ne soit créée.
  Pour celles qui conserveront le droit théorique (15 ans de service en 2012 et 3 enfants fin 2011), les conditions de calcul de la pension deviennent dissuasives pour toute demande au-delà du 31 décembre 2010.
  Exception concédée pour les plus proches de la retraite.

- **Minimum garanti** : restriction drastique de l'accès ; **même les pauvres doivent payer !**
  Application dès la publication de la loi !
  « Sinon, la décote ne sert à rien » (Eric Woerth)

- **Pénibilité ?** seulement un traitement de l'invalidité pour le secteur privé (30 000 départs sur 800 000).
  Régression des droits pour les catégories actives de la Fonction publique.

Qui paye ?

- **Salariés et retraités** : 20,2 Milliards d'euro (en 2020) du fait des mesures sur les bornes d'âge + 4,9 Mds pour les fonctionnaires au titre de la " convergence des règles "

- **Les "plus hauts revenus et les capitaux"** : 4,6 milliards d'euro (à peine 10% des besoins de financement).

Copyright © Snetap-FSU

Tous ensemble, le 12 octobre encore plus nombreux en grève et dans la rue !

D'autres choix sont possibles pour les retraites !

Cet article est disponible sous forme d'un tract au format pdf.

Téléchargez-le, imprimez-le, et diffusez-le largement.

Copyright © Snetap-FSU